ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

BON DE COMMANDE N° : 53/2026

Le président de la commune de Khénifra procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Travaux de renforcement d'un mur près de douar El Youssfi de la ville de Khénifra**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garanties exigées
01	**Travaux de réalisation des protections en Gabions**	Ce prix rémunère au mètre cube de gabions exécutés suivant les prescriptions du prix n° C-4-7 du fascicule n° 2 du CPC. Ce prix rémunère l'exécution des gabions, y compris les débiais de Fouilles, la fourniture et la mise en œuvre des treillis métalliques, fils de ligatures et des moellons de remplissage. Il s'applique au mètre cube de gabion, les quantités à prendre en compte étant calculé d'après leur volume en place dans la limite du volume théorique défini par les dessins « Bon pour exécution ».	M3	**495.00**	-Les participants au présent bon de commande doivent envoyer à l'email de la commune (cukhenifra@gmail.com) ou déposé à la commune de Khénifra avant la date d'ouverture des plis : - une caution de cinq mille dirhams (5000 dhs) au profil de la commune de Khénifra. -NB : A défaut de dépôt de la caution demandé dans les délais ci-dessus l'offre sera écartée.

-Lieu d'exécution: Commune de Khénifra;

-Délai d'exécution de la prestation : Deux (02) Mois;

-Les participants au présent bon de commande doivent envoyer à l'email de la commune (cukhenifra@gmail.com) ou déposé à la commune de Khénifra avant la date d'ouverture des plis :

- Une caution de 5 000Dh (cinq mille Dirhams) par chaque participant au profit de la commune ;
- NB : A défaut de dépôt de la caution dans les délais ci-dessus l'offre sera écartée ;
- Le Montant de la caution reste acquis par la commune dans le cas où le prestataire ne réalise pas les obligations du présent bon de commande ;
- La caution sera restituée au prestataire après la réalisation des prestations.

-Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le 20 Nove 2026 à 10h15 min;

-Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Khénifra, le 16 Nove 2026

Le président de la commune

ROYAUME DU MAROC PRESIDENT COMMUNE KHENIFRA

Président Commune Khénifra
Moulay El Mostafa BAYA